

**De :** Anne Hidalgo

**A:** [Info@cva21.org](mailto:Info@cva21.org)

**Envoyé :** Vendredi 15 juin 2007 18:02

**Objet :** Re:CVA : Élections législatives 2007 : à l'attention des candidats

Chère Madame,

Pour faire suite à votre mail du 24 mai, je vous prie de trouver ci-joint quelques éléments non exhaustifs sur la situation de l'animal. J'espère qu'ils répondront pour une large part à vos attentes.

### **Sur le statut de l'animal**

L'animal est aujourd'hui soumis à un statut qui apparaît en inadéquation totale avec l'évolution des mœurs de notre société. L'évolution du statut de l'animal a été le fruit de l'évolution des mœurs et de la connaissance des animaux. Désormais, il apparaît acquis que nous devons faire un nouveau pas dans la reconnaissance animale.

Un récent rapport au garde des Sceaux sur le régime juridique de l'animal rendu le 10 mai 2005, rédigé par Suzanne Antoine, magistrate et grande spécialiste du droit de l'animal, est venu apporter de nouvelles perspectives intéressantes. Ce rapport préconise de revenir sur la distinction du code civil entre les biens et les personnes pour édifier un tiers état, qui serait le régime juridique de l'animal.

L'auteur fait deux propositions principales :

- aboutir à une extraction complète de l'animal du droit des biens, conformément, dit-elle, à sa vraie nature d'être sensible qui doit prévaloir sur son aspect de valeur marchande ;
- à défaut, créer une troisième catégorie de biens, celles des animaux, en les considérant comme des biens protégés.

Cette base de travail très précieuse a été ignorée par la majorité sortante qui a décidé de ne pas agir. Mais nous devons prendre en compte que l'évolution, quelle qu'elle soit, nécessitera de longs débats. Des discussions naîtront certainement sur la question de la partition entre animal domestique et l'animal sauvage.

### **Sur les animaux de compagnie**

Bien entendu, vous le savez, il ne peut y avoir de développement durable sans respect de la vie, et notamment de la vie animale. C'est par une politique globale que nous arriverons à faire progresser la cause de la protection animale, et de la nature plus généralement.

Par exemple, en 2002, l'ensemble du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a signé une proposition de loi visant à interdire la commercialisation des peaux de chiens et de chats. Il s'agissait de stigmatiser un trafic indigne sur notre territoire. Elle a servi de base à une démarche plus générale que le Parlement européen et la Commission européenne ont, par la suite, encouragée.

A cet égard, l'engagement à prendre toutes les mesures qui permettront d'assainir le secteur de la vente d'animaux domestiques doit être fait. Il n'est en effet pas tolérable que des trafics d'animaux à dimension industrielle sévissent sur notre territoire au mépris du respect élémentaire dû à l'animal et qui, en outre, sont facteur de risques sanitaires.

Par ailleurs, il convient de faire respecter la loi sur l'ensemble des points suivants : stérilisation, tatouage, abandons notamment. Le respect de la loi est non négociable dans notre Etat de droit.

### **Sur les animaux de ferme**

Il est impératif de développer une agriculture durable respectueuse des hommes et du monde vivant. A ce titre, le respect des règles du bien-être animal ne doit pas être considéré comme une contrainte mais comme un atout en matière sanitaire. Ces règles sont dictées notamment dans le cadre de la Politique Agricole Commune et conditionnent les soutiens accordés aux éleveurs. A ce sujet, le devoir de la France est de rompre avec une politique qui désavantage ceux qui se sont le plus engagés dans les pratiques respectueuses de l'environnement, donc de la biodiversité. Cela a malheureusement été rejeté par la majorité sortante. Je m'engage à mettre en œuvre une politique différente.

### **Sur l'expérimentation animale**

Au plan national, j'estime que des programmes de recherche alternatifs à l'expérimentation animale doivent être mis en œuvre. C'est tout un développement scientifique que nous devons mettre en place, non seulement en

France, mais en partenariat avec la recherche européenne. Je crois aux synergies que peut apporter l'Union européenne en ce domaine, qui pourra s'appuyer sur la volonté des peuples européens pour avancer. La recherche, dans ce domaine comme ailleurs, a besoin de suivre une éthique exigeante. Les comités d'éthique européens ont déjà pu travailler à ces questions, et il est essentiel qu'ils continuent leur œuvre en relation avec la communauté scientifique. Le législateur, comme il l'a fait pour d'autres sujets, pourra ensuite prendre appui sur ces travaux pour légiférer dans la poursuite de l'intérêt général.

Sur l'expérimentation animale, je veux vous rappeler que le Gouvernement, entre 1997 et 2002, a fortement accru les sanctions pénales contre les actes de cruauté envers les animaux. Ces actes étaient passibles de six mois d'emprisonnement et de 8.000 euros d'amende. Depuis la loi du 6 janvier 1999, ils sont passibles de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende. Ces sanctions ont été étendues aux cas d'expérimentations scientifiques sur les animaux non conformes à la réglementation.

Il faut désormais aller plus loin. Il est certain qu'il faut favoriser toutes les recherches qui permettraient d'éviter le recours à l'animal comme modèle biologique. Il est important de soutenir des initiatives comme celle de l'association Antidote Europe. S'il est possible d'obtenir des tests fiables sur la toxicité de produits pour l'homme sans avoir recours à l'animal, nous devons les promouvoir.

### **Sur les spectacles avec animaux**

Les élus socialistes ont engagé la réforme du Code pénal, dans lequel un livre entier (livre V) a été réservé aux actes de cruauté envers les animaux, passibles de six mois d'emprisonnement et 8 000 euros d'amende. Avec la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, ils ont porté ces sanctions à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, et étendu le champ d'application aux cas d'expérimentations scientifiques.

Je crois qu'une adhésion générale à l'évolution du droit vaut mieux parfois qu'une interdiction venant se heurter à des questions de cultures et de traditions locales, qui ne sauraient être traitées de manière brutale.

### **Sur la chasse**

Sur cette question sensible, je veux vous dire mon attachement au développement de la discussion entre toutes les parties prenantes. Je sais cette activité importante pour la gestion de la faune sauvage sur nos territoires. Je veux vous rappeler combien peut être dévastatrice pour l'équilibre de la biodiversité une présence surnuméraire d'animaux qui n'auraient plus de prédateurs naturels. Une action publique coûteuse devrait ensuite être menée. La responsabilité est de mener à bien une politique raisonnée de la chasse, qui applique des plans de chasse établis sur critères scientifiques. Comme toute activité en lien avec la nature, je pense que la responsabilité de l'ensemble des acteurs est à mettre en avant. Tous les usages de la nature doivent être traités de la même manière lorsqu'ils sont légaux. La barbarie, elle, doit être rejetée.

Il est essentiel que les droits des non chasseurs soient reconnus. Je pense que les oppositions stériles doivent cesser et que le respect indispensable de la nature mérite écoute réciproque et respect de l'autre. C'est par le partenariat que nous pourrions faire évoluer les comportements. Le respect des lois est, quant à lui, non négociable dans notre Etat de droit.

### **Sur l'éducation**

L'apprentissage du respect doit se faire dès le plus jeune âge. Je suis donc particulièrement sensible à la question de l'éducation du respect des autres chez l'enfant. Une relation avec un animal peut favoriser ce comportement. Le respect des autres, c'est aussi celui de l'animal, et plus largement de la nature, de notre planète et sa biodiversité. La découverte du monde animal est certainement une bonne approche éducative que nous devons développer et encourager.

Par ailleurs, les formations professionnelles telles que le droit pourraient développer des cours sur la condition animale, comme sur l'environnement de manière plus globale. L'effort éducatif est au cœur de la construction de la responsabilité environnementale de notre société. Pour notre avenir, la France a le devoir de faire en sorte qu'il soit le plus complet possible.

Bien cordialement à vous.

Anne Hidalgo